

MUTUELLE MAE

Rapport relatif à l'article 29 de la loi Energie - Climat



SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJET	2
SITUATION 2021	4
MANDATS DE GESTION	4
o <i>Fonctionnement général</i>	4
o <i>Sur la gestion des obligations en direct</i>	5
o <i>Sur les OPC de Valeurs mobilières</i>	7
ACTIFS RÉELS.....	9
AUTRES PLACEMENTS	10
NOTATION MSCI.....	2
PRINCIPE GÉNÉRAL	11
MÉTHODE DE NOTATION	11
RÉSULTATS	13
OBJECTIFS	19

CONTEXTE ET OBJET

Le décret d'application de l'article 29 de la Loi Energie – Climat, publié au Journal Officiel le 27 mai 2021, est la continuité de l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Il impose aux entreprises d'assurance et aux mutuelles dont le bilan est inférieur à 500 MEUR de communiquer sur la façon dont elles intègrent de manière transparente les critères extra financiers dans la gestion de leurs placements.

Le rapport est soumis à la règle « comply or explain », c'est à dire que les entreprises d'assurance et les mutuelles ont le choix entre rédiger leur rapport LTE conformément aux directives fixées par le décret, ou le cas échéant, expliquer pourquoi elles ne souhaitent pas aujourd'hui s'y conformer.

Afin d'être en cohérence avec ses valeurs mutualistes dans le cadre de sa gestion financière, il était important pour la Mutuelle MAE de se saisir du sujet. C'est donc la 3^{ème} année que la Mutuelle établit un rapport dont l'objectif de présenter les éléments de gestion intégrant les critères extra-financiers ainsi que les projets mis en place en interne.

Cette année, ce rapport a pour but d'observer les avancées sur l'intégration des critères écologiques, sociaux et gouvernementaux dans sa politique d'investissement.

Par ailleurs, appréhender les notions extra financières représente à terme une façon d'identifier d'autres risques de long terme et de sécuriser d'avantage les placements réalisés par la Mutuelle.

L'objectif de ce rapport est ainsi pour la Mutuelle de communiquer en toute transparence sur :

- Ce qui est déjà fait aujourd'hui dans le portefeuille en termes d'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

E	S	G
Respect Environnemental	Social	Gouvernance d'Entreprise
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS	RESPECT DES DROITS DES ACTIONNAIRES
AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	SANTÉ ET SÉCURITÉ	QUALITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ÉNERGIES VERTES	RELATION AVEC LES EMPLOYÉS / LA COMMUNAUTÉ	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT
RECYCLAGE, GESTION DE L'EAU ET DES DÉCHETS	RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	TRANSPARENCE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

- Les évolutions constatées depuis l'établissement du dernier rapport.
- Les objectifs qu'elle se fixe afin de mieux prendre en compte ces critères en amont, dans le choix des gestionnaires d'actifs et la sélection des supports de placements.

Ce rapport est réalisé sur la base du portefeuille de la mutuelle au 31/08/2021. Il est disponible sur le site internet de la Mutuelle, où il pourra être consulté librement par les adhérents.

SITUATION 2021

MANDATS DE GESTION

○ Fonctionnement général

La Mutuelle MAE délègue la gestion de son portefeuille à hauteur de 48% à deux sociétés de gestion sous forme de mandats : Ofi AM (29%) et Egamo (19%).

La Mutuelle s'est assurée lors de la sélection de ces prestataires clef de choisir des sociétés de gestion proches du monde mutualiste et de ses valeurs.

Ofi AM met ainsi l'accent sur une approche socialement responsable établie de longue date ; en effet la société de gestion est au cœur des réflexions sur les évolutions en matière d'ISR (Investissement Socialement Responsable) depuis 25 ans. Signataire des PRI, elle a également constitué une équipe d'analystes ESG dédiée de 7 personnes, permettant d'intégrer les critères extra-financiers dans l'analyse et de proposer des outils de suivi dédiés. En 2021, la société de gestion a mis à jour sa politique d'exclusion au niveau des OPC et procède à un suivi plus poussé des controverses qui compte désormais sous forme de bonus ou malus dans la notation des titres.

Egamo, également signataire des PRI, dispose d'une politique ESG bien établie. La société de gestion intègre systématiquement les critères extra-financiers à l'ensemble de ses encours sous gestion et applique des critères ESG à l'ensemble de ses process. Pour cela, elle favorise les entreprises dynamiques sur le sujet et qui démontrent leur souhait de progresser, ils ont procédé à des exclusion sectorielle en commençant par le tabac et le charbon. Egamo a opté également pour la mise en place d'un Comité d'Investissement Responsable (le COMIRE) dont l'objectif est de définir les critères extra-financiers essentiels pour les investisseurs institutionnels. L'équipe de recherche est composée de 6 analystes, dont 1 spécialisé sur les questions ESG.

La Mutuelle MAE n'a pas mis en place de directive précise concernant les critères ESG dans ses mandats de gestion, mais elle bénéficie de façon indirecte de ces expertises.

○ Sur la gestion des obligations en direct

Les obligations en direct gérées au sein des mandats de Egamo et Ofi AM représentent 25,3% des encours du portefeuille de la Mutuelle.

Depuis fin février 2019, la société Ofi AM a appliqué au mandat de la Mutuelle MAE l'exclusion au sein de leur univers d'investissement de tous les émetteurs détenteurs de mines de charbon thermique et des sociétés impliquées dans les projets d'expansion de centrales thermiques utilisant du charbon. Par ailleurs, le gérant bénéficie des analyses ESG des émetteurs obligataires via l'équipe ISR. Cela lui permet ainsi de compléter sa grille de lecture et de se prémunir des émetteurs les plus à risque (alerte éventuelle sur le risque de controverse, mauvaise gestion du risque climat pour un secteur exposé...).

En 2020, Ofi AM a décidé d'adopter une politique de réduction progressive de ses investissements dans les sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, en commençant par les techniques les plus controversées compte tenu de leur impact négatif sur l'environnement. Cette décision s'applique, de manière systématique, au sein des fonds et mandats de gestion.

Depuis 2021, Ofi AM a également pris la décision ne pas investir dans des entreprises connues pour être des maillons indispensables dans la fabrication des « armes controversées », regroupant les mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, les armes chimiques et biologiques.

Par ailleurs, la société de gestion signataire de l'initiative « Tobacco Free Finance Pledge » adopte depuis cette année une politique de sortie de l'industrie du tabac en excluant de tous ses investissements en OPC ouvert les producteurs de tabac.

Enfin, Ofi AM s'est engagé sur le non-respect des principes du Pacte mondial de l'ONU : les analystes ISR procèdent à une revue des controverses les plus sévères en lien avec les 10 Principes du Pacte mondial, puis à une analyse consolidée au niveau de chaque émetteur. À l'issue de cette revue, les émetteurs sont :

- Exclus, s'ils font face à des controverses de sévérité élevée ou très élevée en lien avec les 10 principes du Pacte mondial, de façon fréquente ou récurrente, avec une insuffisance des mesures correctrices ;
- Placés sur une « Watch List », s'ils font face à des controverses de sévérité élevée ou très élevée en lien avec les 10 principes du Pacte mondial, dont la fréquence est limitée, ou parce qu'elles ont amorcé des mesures correctrices.
- Acceptés si les faits allégués ne sont pas suffisamment caractérisés ou si le niveau de réponse de l'entreprise est approprié.

En 2021, la société de gestion Egamo a mis en place une des mesures phares de son programme qui consiste à exclure des investissements en OPC ouverts les secteurs du tabac, de l'alcool et du charbon. Le secteur des armes controversées a quant à lui, été exclu des portefeuilles durant l'année 2020.

De plus, Egamo a entièrement refondu son système de notation en faisant tout d'abord un appel d'offres pour changer de fournisseurs de données. Ainsi les équipes s'appuient sur les travaux de MSCI, Trucost et ISS puis, grâce à un logiciel propriétaire,

rebalancent les différents critères selon les pondérations propres à Egamo, de façon mensuelle. Ce nouveau système de notation a permis un élargissement de la couverture de 700 valeurs à près de 7 000 valeurs.

Ainsi, la mandat MAE est classé en Article 8 de la réglementation SFDR.

Le portefeuille obligataire de la Mutuelle est par ailleurs investi exclusivement dans des émetteurs européens ou OCDE, garantissant un accès aux données facilité et une bonne transparence de l'information.

L'équipe de gestion d'Ofi AM fournit, de façon trimestrielle, en complément du rapport de gestion, un suivi de la notation ISR des émetteurs en portefeuille (uniquement sur la gestion en directe).

Elle établit ainsi une note ESG des émetteurs (de 1 pour les moins bons à 10 pour les meilleurs). Une fois cette note attribuée, elle est retranscrite en un score ISR, sur 5 points, suivant une approche best-in-class, c'est-à-dire permettant de classer les émetteurs en fonction de leur note ESG au sein de leur secteur.

La société de gestion établit ses grilles de notation en fonction de données extra financières quantitatives fournies par des agences de notation externes comme Vigeo-Eiris. Cette analyse est complétée par l'approche qualitative développée en interne par l'équipe d'analystes d'Ofi.

Depuis 2019, le critère de Gouvernance représente entre 40% et 70% de la notation en fonction du secteur. La pondération des enjeux Environnementaux et Sociaux est ensuite déterminée.

Suivant cette méthode, Ofi distingue dans son approche 5 catégories ISR d'émetteurs :

« Les « leaders » : Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Les « impliqués » : Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG

Les « suiveurs » : Enjeux ESG moyennement gérés

Les « incertains » : Enjeux ESG faiblement gérés

Les « sous surveillance » : Retard dans la prise en compte des enjeux ESG »

Source : Ofi-Am.

Cette note s'élève ainsi à 3,15/5 à fin août, comparable à une note de 2,68 pour son univers. A titre de comparaison, cette note était de 3,05/5 à fin août 2019 (vs 2,91 pour son univers). Cette note reste donc stable sur la période et meilleure que l'univers de référence.

Le portefeuille d'obligations géré par Ofi reste majoritairement composé d'émetteurs leader (36,7%) et impliqués (28,5%). A titre de comparaison, les émetteurs leaders représentaient 29,7% et les émetteur impliqués 28,3% du portefeuille en août 2020.

On note par ailleurs une baisse des émetteurs plus à risque (sous-surveillance) qui passent à 9%.

Afin de sélectionner les titres obligataires selon des facteurs ESG, la société de gestion Egamo procède quant à elle à une notation suivant 6 critères (l'environnement, les ressources humaines, les droits de l'homme, l'implication dans la collectivité, la loyauté des pratiques, la gouvernance) sur la base de données extra-financière fournie par ses prestataires et de recherches internes.

La société de gestion fonctionne aussi sur le principe de « best-in-class », c'est à dire qu'elle sélectionne les titres qui obtiennent la meilleure note au sein d'un secteur propre ou qui ont un potentiel d'amélioration en matière d'ESG supérieur aux autres titres du même secteur.

Le suivi des notations est fait lors de comités de risque mensuels. Ainsi toute décision d'investissement intègre une analyse et un suivi ESG.

Une de ces nouvelles mesures prévoit également de fournir un reporting ESG mensuel à l'ensemble des clients. Ce reporting pourra comprendre la notation moyenne du portefeuille, comparée à son univers d'investissement, la répartition des investissements sur les différents critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux, une partie qualitative avec une analyse des controverses importantes, etc.

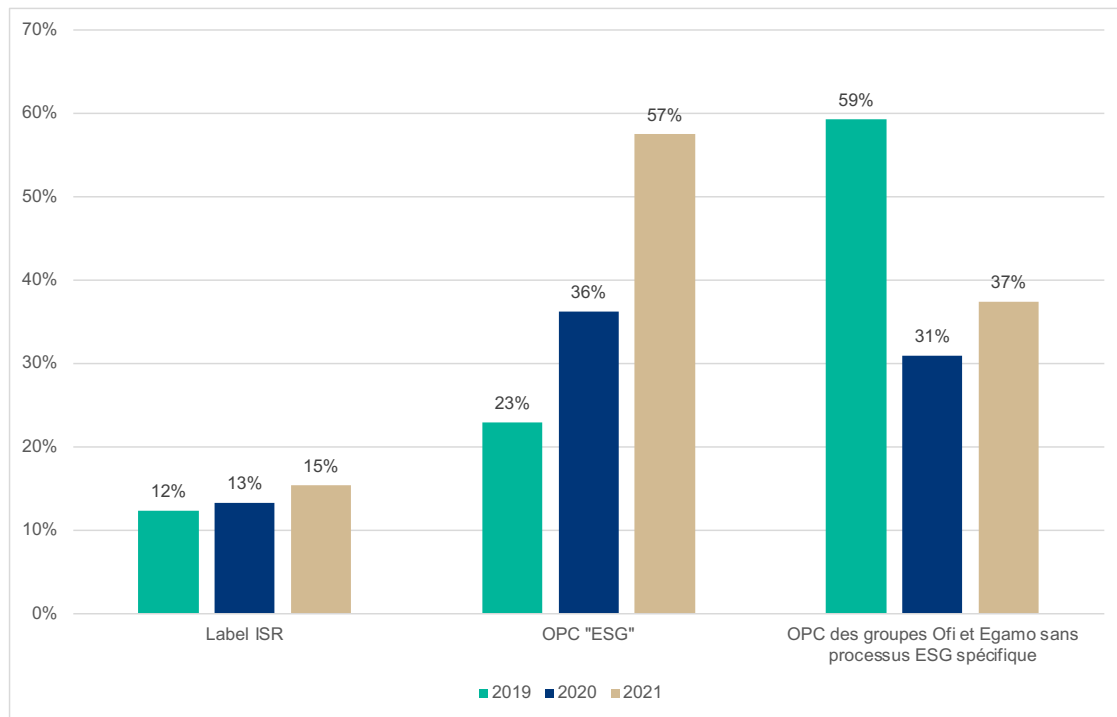
○ **Sur les OPC de Valeurs mobilières**

Les OPC ouverts en valeurs mobilières de placements sélectionnés au sein des mandats représentent 11,9% du portefeuille de la Mutuelle, soit 23,5 M€.

Egamo travaille principalement en architecture ouverte et investit en majorité dans des fonds qui ne sont pas gérés par elle. La société de gestion sélectionne systématiquement les sociétés de gestion selon leurs pratiques en matière d'ISR.

Pour se faire, elle envoie un questionnaire extra-financier qui comprend 6 axes essentiels : la loyauté des pratiques, la qualité de la relation client, les relations et conditions de travail, les droits de l'homme, l'environnement et la gouvernance.

Ofi AM investit dans le mandat essentiellement dans des fonds maison, bénéficiant du processus de labélisation ISR de l'ensemble de ses fonds entrepris en juin 2020. Concernant les fonds hors Ofi AM, la société de gestion applique systématiquement également un filtre extra financier portant à la fois sur la société de gestion et sur le processus d'investissement du fonds proprement dit.

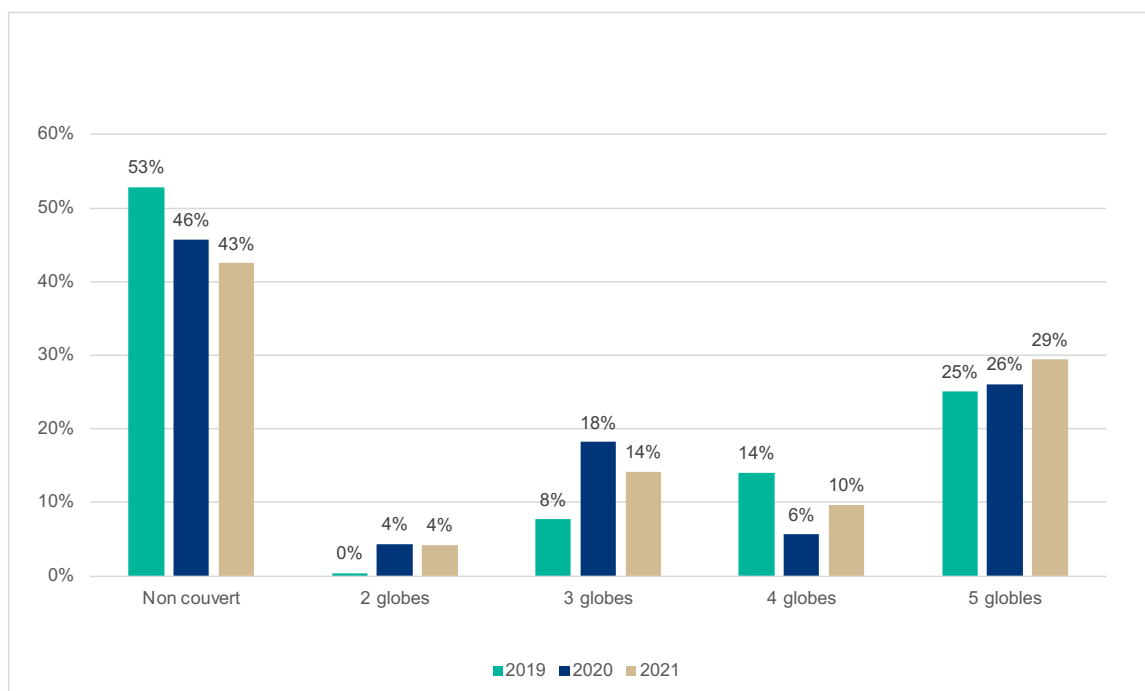


En 2021, 4 OPC représentant 15% de cette catégorie, sont distingués par un label ISR. 10 fonds, représentant 57% du portefeuille des OPC prennent en compte de façon formelle les critères ESG dans leur processus de gestion.

Si 37% des OPC ne font état d'aucune approche ESG spécifique, ils sont gérés par Ofi AM ou Egamo et bénéficient, à ce titre, de l'analyse ISR établie par les deux sociétés de gestion.

Depuis 2016, la société Morningstar, qui met en place des classements et note les organismes de placements collectifs, propose une évaluation sous un angle investissement durable. Pour se faire, Morningstar a racheté en 2020 le fournisseur de données spécialisé sur l'ESG, Sustainalytics.

En s'appuyant sur cette expertise, la société attribue ainsi un nombre de globe (de 0 pour les plus bas à 5 pour les meilleurs), plus ou moins important en fonction de l'intégration des critères ESG dans la gestion des fonds.



57% des OPC en portefeuille sont couverts par cette notation, dont 39% bénéficient de très bons niveaux de notation (4 ou 5 globes).

Le ratio de couverture est plus élevé que l'année passée (45,7%).

ACTIFS RÉELS

La Mutuelle MAE a initié depuis quelques années la mise en place d'une poche d'actifs de diversification ayant vocation à financer l'économie réelle.

Cette poche représente aujourd'hui 6,8% du portefeuille total et finance à la fois des projets d'infrastructure, de développement d'entreprises de taille moyenne, et des projets immobiliers en Europe.

A noter que les investissements en infrastructure et en dette d'entreprise se font via des OPC de filiales du groupe Ofi AM ayant une approche ESG très marquée :

- La société Zencap, spécialisée dans le financement de dette des petites et moyennes entreprises (10,6% de la poche d'investissement réel) intègre ainsi systématiquement les critères ESG dans la sélection des entreprises qu'elle choisit de financer, via l'établissement d'un questionnaire extra-financier adapté en fonction du secteur de l'entreprise. Il s'agit pour elle de mieux cerner l'ensemble des risques inhérents à une entreprise et son secteur, et de favoriser les entreprises les plus transparentes. Par ailleurs depuis 2020 un nouvel analyste spécialisé ESG a été recruté au sein des équipes.
- La société Infravia (11,7% des actifs de la poche « actifs réels ») souligne également l'importance de la prise en compte de ces éléments notamment

dans des projets infrastructure par nature très long terme. Signataire des PRI, elle a mis en place une charte de développement durable assurant l'intégration des critères ESG dans la sélection des projets, tant pour faire progresser les choses que pour s'assurer de la pérennité des actifs.

Les obligations souscrites auprès de promoteurs permettent par ailleurs de financer des projets immobiliers présentant pour la plupart des impacts extra financiers positifs : réhabilitation à caractère social, constructions répondant aux nouvelles normes environnementales ou restructuration dans ce sens.

Enfin la Mutuelle investit dans plusieurs supports d'immobilier papier :

- un OPCI « Générations » qui investit dans de l'immobilier résidentiel géré à destination des seniors. Ce support est géré par la société de gestion A Plus Finance, signataire des PRI depuis 2012, qui prend en compte les critères ESG dans ses investissements. En effet, elle investit dans des immeubles labellisés, signe des « baux vert » (contenant une annexe environnementale), et s'assure de l'équilibre des pouvoirs au sein de la Direction Générale des preneurs à bail. Le fonds « Générations » investit quant à lui plus spécifiquement dans des structures qui accueillent et encadrent les personnes fragiles et encouragent la sociabilisation des seniors.
- Plusieurs SCPI (51% des actifs de la poche « actifs réels »).

AUTRES PLACEMENTS

L'immobilier en direct représente une part importante du portefeuille de la Mutuelle MAE (30,6%). Ces actifs immobiliers sont concentrés essentiellement sur des bureaux (délégations). La plupart de ces actifs ont bénéficié de travaux de rénovation récents (installation de climatisation réversibles, mise en place de LED à basse consommation, isolation thermique) afin de limiter leur impact environnemental.

NOTATION SUSTAINALYTICS

PRINCIPE GÉNÉRAL

Conformément à ce qui a été fixé en 2019, la MAE a décidé de se doter d'un outil de suivi afin de quantifier la dimension ESG de son portefeuille. Ainsi, la notation fournie par Sustainalytics ESG Research qui est une filiale de Morningstar va permettre de s'affranchir des différentes approches des sociétés de gestion et d'obtenir une note homogène, construite sur une méthodologie unique, pour l'ensemble des émetteurs en portefeuille.

MÉTHODE DE NOTATION

Sustainalytics ESG Research a plus de 25 ans d'expérience ESG et s'appuie sur une équipe de plus de 300 analystes autour du monde pour déterminer les connections entre l'activité principale d'une entreprise et les risques/opportunité inhérents à son secteur ainsi que le développement d'investissements stratégiques.

L'analyse Sustainalytics est établie par l'utilisation de 6 catégories clés, énergies renouvelables, transport propre, bâtiments vert, prévention de la pollution et traitement des eaux usées.

Le modèle de reporting des données de Sustainalytics ESG Research est d'identifier, suivre et gérer les différents problèmes de durabilité en utilisant des approches de performance appropriées.

Les parties prenantes sont essentielles à l'activité de Sustainalytics et à sa capacité à remplir sa mission en aidant à identifier les tendances environnementales, sociales et de gouvernance, à comprendre les attentes de la société dans les différents pays dans lesquels elle opère et à obtenir des commentaires essentiels sur sa stratégie. Sustainalytics s'engage avec les parties prenantes en utilisant une variété de méthodes et de canaux formels et informels à travers les différents secteurs d'activité de l'entreprise

Pour se faire Sustainalytics définit tout d'abord quels sont les risques et opportunités ESG pour chaque secteur selon une méthode quantitative et se base sur l'analyse « Best in Class ». Ils utilisent des informations approfondies sur les facteurs d'exposition comme le sous-secteur, le modèle commercial, la géographie et l'historique des incidents. Ces informations sont soutenues par des évaluations et des analyses de gouvernance d'entreprise complète et entièrement intégrées.

Une fois que ces **critères clés** ont été identifiés, ils sont attribués à chaque secteur et chaque entreprise. Leur méthodologie est transparente sur plusieurs niveaux de données pour fournir des solutions ESG personnalisées aux clients.

Une fois ces critères attribués, Sustainalytics détermine d'une part les stratégies de management mises en place pour éviter les risques ESG et d'autre part le niveau d'exposition de l'entreprise à ces risques. De même les analystes déterminent les stratégies de management mises en place pour capter les opportunités ESG et le niveau d'exposition de l'entreprise à ces opportunités.

Sustainalytics utilise une notation spécifique pour chaque catégorie :

- « **Negligible : 0 - 10** » représente un risque négligeable d'impacts financiers significatifs induits par des facteurs ESG.
- « **Low :10 - 20** » représente un risque faible d'impacts financiers significatifs induits par des facteurs ESG.
- « **Medium : 20 – 30** » représente un risque moyen d'impacts financiers significatifs induits par des facteurs ESG.
- « **Hight : 30 - 40** » représente un risque élevé d'impacts financiers significatifs induits par des facteurs ESG.
- « **Severe :40 - 100** » représente un risque très élevé d'impacts financiers significatifs induits par des facteurs ESG.

Par ailleurs, chaque risque de controverse est analysé selon la gravité de son impact et fait également l'objet d'une notation ainsi que le risque de gestion des entreprises qui a une notation spécifique pour chaque catégorie :

- « **Strong : 100 – 50** », représente une gestion rigoureuse des problèmes en entreprise.
- « **Average : 50 – 25** », représente une gestion moyenne des problèmes en entreprise.
- « **Weak : 25 – 0** », représente une faible gestion des problèmes en entreprise.

RÉSULTATS

Le périmètre retenu pour établir cette notation comprend les produits financiers cotés (obligations en direct et les OPC transparisés) et exclut les investissements non cotés (immobilier papier, dette non cotée, fonds infrastructure, et immobilier en direct), sur la base des fichiers transparisés fournis par Sequantis.

Dans ce rapport, 293 émetteurs issues du portefeuille de la MAE sont analysés.

La note attribuée (de 1 à 5) se fonde sur les catégories de rating Sustainalytics suivantes :

- Risque ESG « **Très Faible / Negligible : 0 - 10** », notation 1
- Risque ESG « **Faible /Low :10 - 20** », notation 2
- Risque ESG « **Moyen/Medium : 20 – 30** », notation 3
- Risque ESG « **Haut / Hight : 30 - 40** », notation 4
- Risque ESG « **Très Haut / Severe :40 - 100** », notation 5

Les 10 plus gros émetteurs ont un poids de 36,1% du portefeuille de MAE et présentent un risque ESG « Moyen », à 55% ou « Faible » voire « Très Faible » à 45%.

10 Plus gros Emetteurs				
Entity Name	Poids	ESG Risk Score	Catégorie	Rating
Procter & Gamble Co.	4,92%	26,97	Moyen	3
Unibail-Rodamco-Westfield SE	4,56%	4,67	Très faible	1
EssilorLuxottica	4,20%	19,63	Faible	2
Covivio	3,83%	8,30	Très faible	1
BPCE	3,82%	17,41	Faible	2
Basf SE	3,47%	25,59	Moyen	3
BNP Paribas	3,35%	25,58	Moyen	3
Nestlé	2,87%	24,33	Moyen	3
RCI Banque	2,72%	23,40	Moyen	3
Réseau de Transport d'Electricité	2,33%	29,76	Moyen	3

Au sein des 10 meilleurs émetteurs, 2 valeurs font également parti des plus gros émetteurs (Unibail-Rodamco et Covivio). Les 10 meilleurs émetteurs représentent 12,4% du portefeuille MAE.

10 Meilleurs Emetteurs (ESG Rating)				
Entity Name	Poids	ESG Risk Score	Catégorie	Rating
Unibail-Rodamco-Westfield SE	4,56%	4,67	Très faible	1
JAB Holdings B.V.	0,11%	4,76	Très faible	1
Vonovia SE	0,05%	6,75	Très faible	1
Abertis Infraestructuras	0,23%	7,17	Très faible	1
Icade	2,26%	7,70	Très faible	1
Covivio	3,83%	8,30	Très faible	1
Banco de Crédito Social	0,00%	8,43	Très faible	1
Vesteda Finance BV	0,12%	8,79	Très faible	1
Wendel SE	0,96%	8,89	Très faible	1
SAP SE	0,27%	9,69	Très faible	1

Les 10 moins bons émetteurs représentent une part très faible du portefeuille de la mutuelle (1,30%). 1,77% du portefeuille MAE affiche un risque ESG de 4 ou 5 et aucune valeur ne représente plus de 1% des encours.

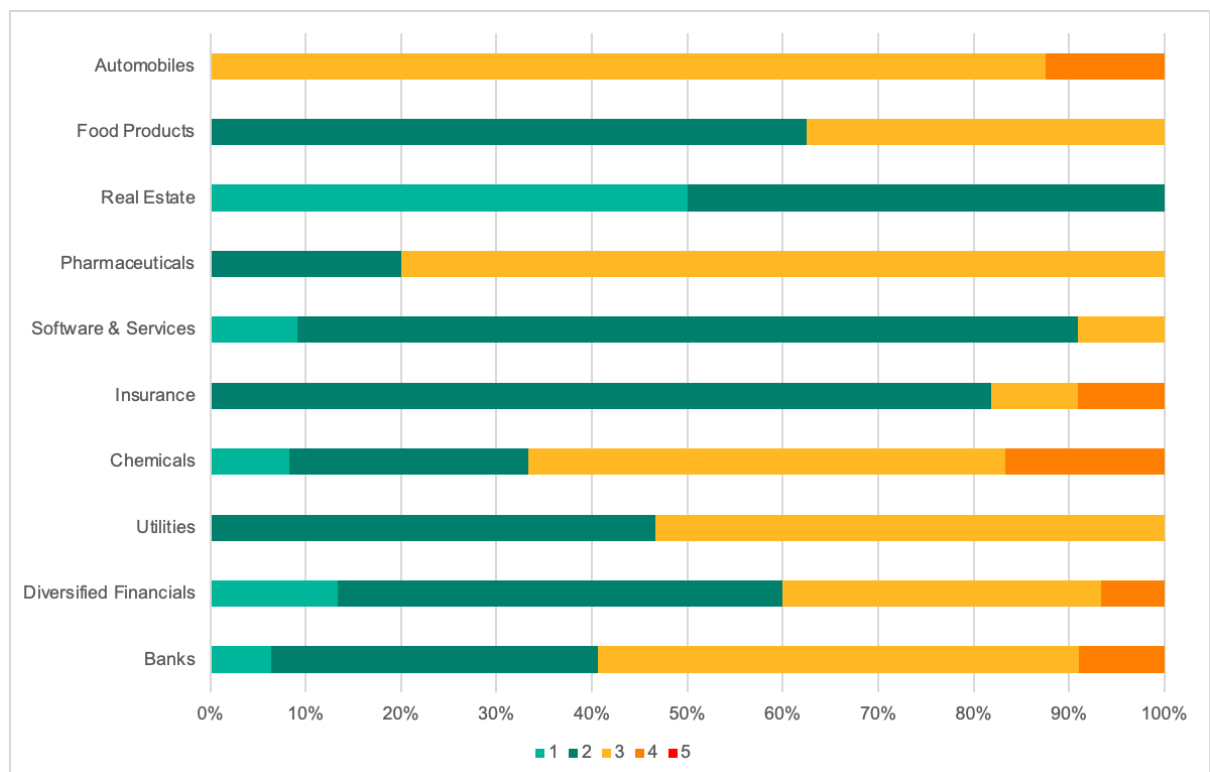
10 Moins bon Emetteurs (ESG Rating)				
Entity Name	Poids	ESG Risk Score	Catégorie	Rating
Groupe Ecore Holding SAS	0,02%	55,92	Très Haut	5
Fosun International Ltd	0,02%	41,70	Très Haut	5
thyssenkrupp AG	0,03%	40,49	Très Haut	5
Technip Energies NV	0,22%	40,35	Très Haut	5
K+S AG	0,02%	36,75	Haut	4
Bouygues SA	0,92%	36,18	Haut	4
Vicat SA	0,02%	36,18	Haut	4
Banca Monte dei Paschi di Siena SpA	0,00%	35,80	Haut	4
EG Global Finance Plc	0,03%	35,79	Haut	4
Eiffage SA	0,04%	35,76	Haut	4

Par ailleurs, sur le plan sectoriel, deux secteurs se détachent. Le secteur bancaire représente 12,7% du portefeuille et affiche un risque ESG de 3 « Moyen ». Le secteur immobilier affiche un risque un risque ESG « Faible » avec une notation de 1 et un poids de 11,7%. Les entreprises Unibail-Rodamco, Vonovia, Icade, Covivio SA et Vesteda Finance appartiennent au secteur immobilier et sont classées dans les 10 meilleurs émetteurs par rapport au ESG Risk Score.

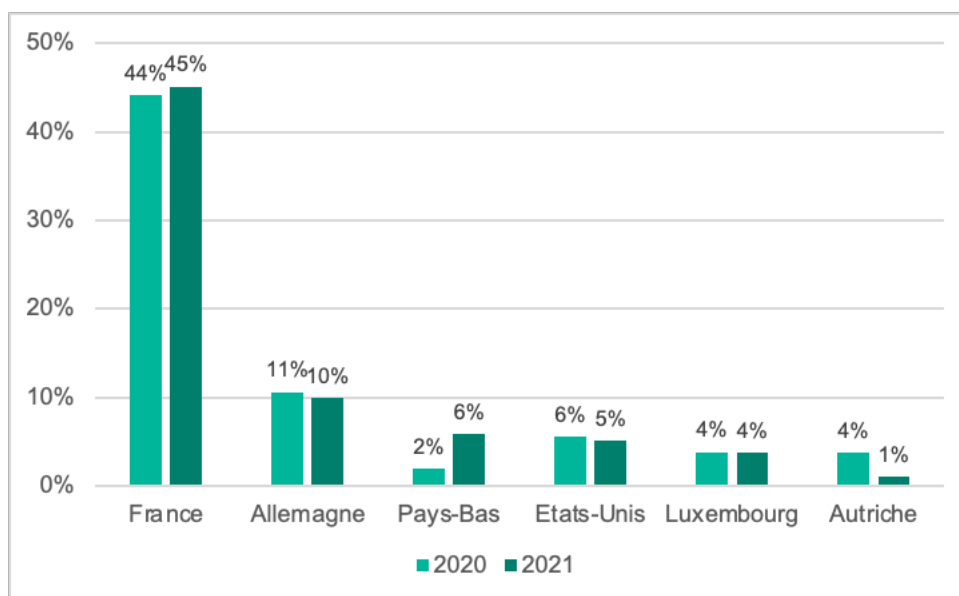
10 premiers secteurs				
Secteur	Poids du secteur	ESG Risk Score (secteur)	Catégorie	Rating
Banks	12,73%	21,12	Moyen	3
Real Estate	11,69%	9,19	Très Faible	1
Diversified Financials	8,67%	17,63	Faible	2
Healthcare	5,44%	24,51	Moyen	3
Household Products	5,31%	21,36	Moyen	3
Utilities	4,77%	20,62	Moyen	3
Chemicals	4,47%	20,17	Moyen	3
Food Products	3,28%	17,73	Faible	2
Automobiles	2,88%	24,39	Moyen	3
Transportation	2,37%	26,42	Moyen	3

Le graphique ci-dessous représente la répartition des émetteurs appartenant à chaque secteur, selon leur risque ESG. Ainsi, les secteurs de l'immobilier, des logiciels et services ou des produits alimentaires sont largement composés d'entreprises ayant un faible (ou très faible) risque ESG.

En revanche, les secteurs dans lesquels le risque ESG est accru sont le secteur automobile et l'industrie chimique, avec une part comprise entre 10% et 20% d'émetteurs présentant un risque ESG élevé.

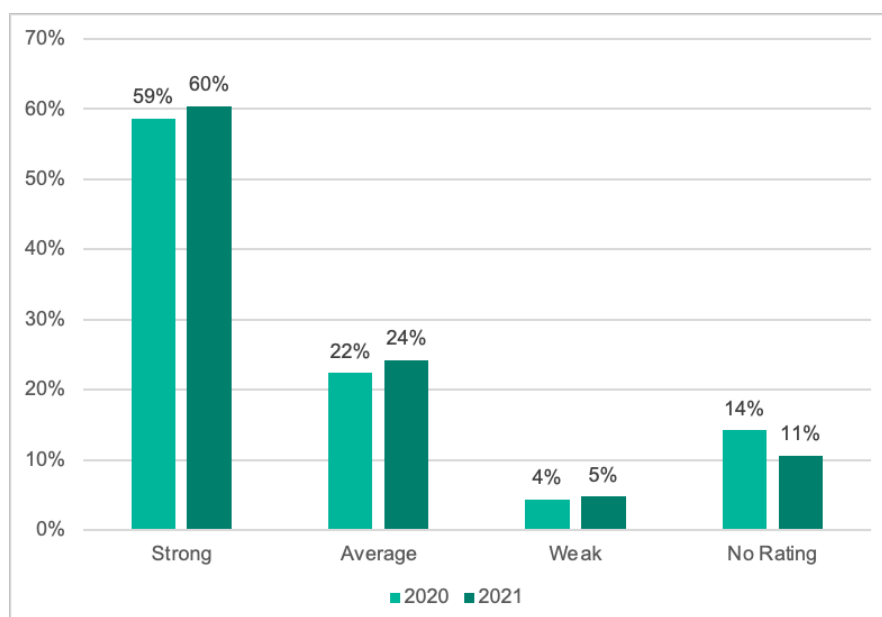


En termes d'exposition géographique, la France est le premier pays avec un poids de 45,1% en 2021 contre 44,1% en 2020 et un risque ESG « Faible ». On remarque une progression pour les Pays-Bas passant de 2% en 2020 à 5,8% en 2021 avec un risque ESG « Faible ». L'Allemagne concentre 10% des investissements et affiche un risque ESG « Moyen ».



Le « Risk Management » illustre la capacité d'une entreprise à gérer son exposition aux problèmes ESG. Ainsi, plus la note est élevée, plus les entreprises ont une gestion solide de leur exposition aux problématiques extra-financières.

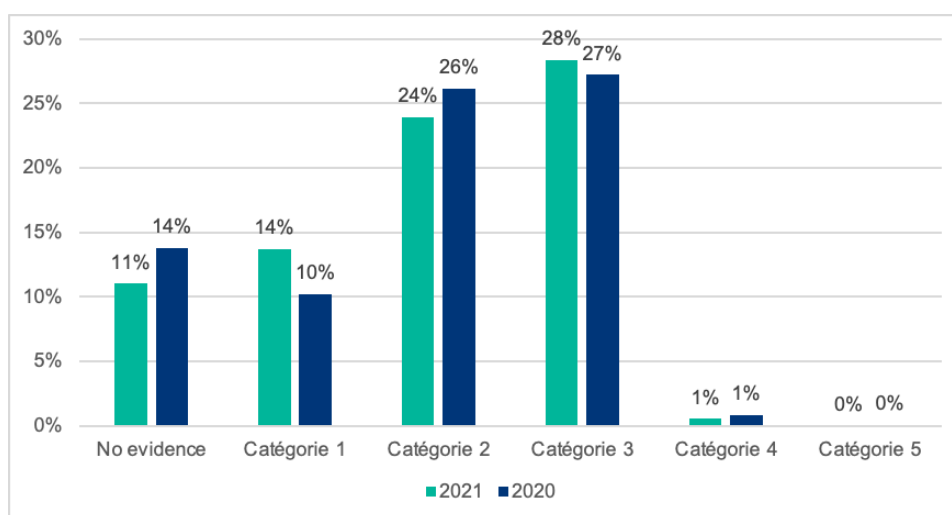
Le portefeuille de la MAE est majoritairement composé d'émetteurs ayant une bonne maîtrise des problématiques ESG. Seuls 5% des émetteurs présentent une mauvaise gestion de ces problématiques.



Concernant les controverses, Sustainalytics Research établit plusieurs catégories :

- Catégorie 1 : Faibles controverses
- Catégorie 2 : Controverses modérées
- Catégorie 3 : Controverses importantes
- Catégorie 4 : Fortes controverses
- Catégorie 5 : Controverses extrêmes
- No evidence : Aucune controverses

Le graphique illustre le poids des controverses selon leur catégorie. Le portefeuille de la mutuelle est composé majoritairement de controverses de catégories 2 et 3. Les catégories 1 et « No evidence » représentent près de ¼ des controverses. Les catégories 4 et 5 représentent moins de 1,5%.

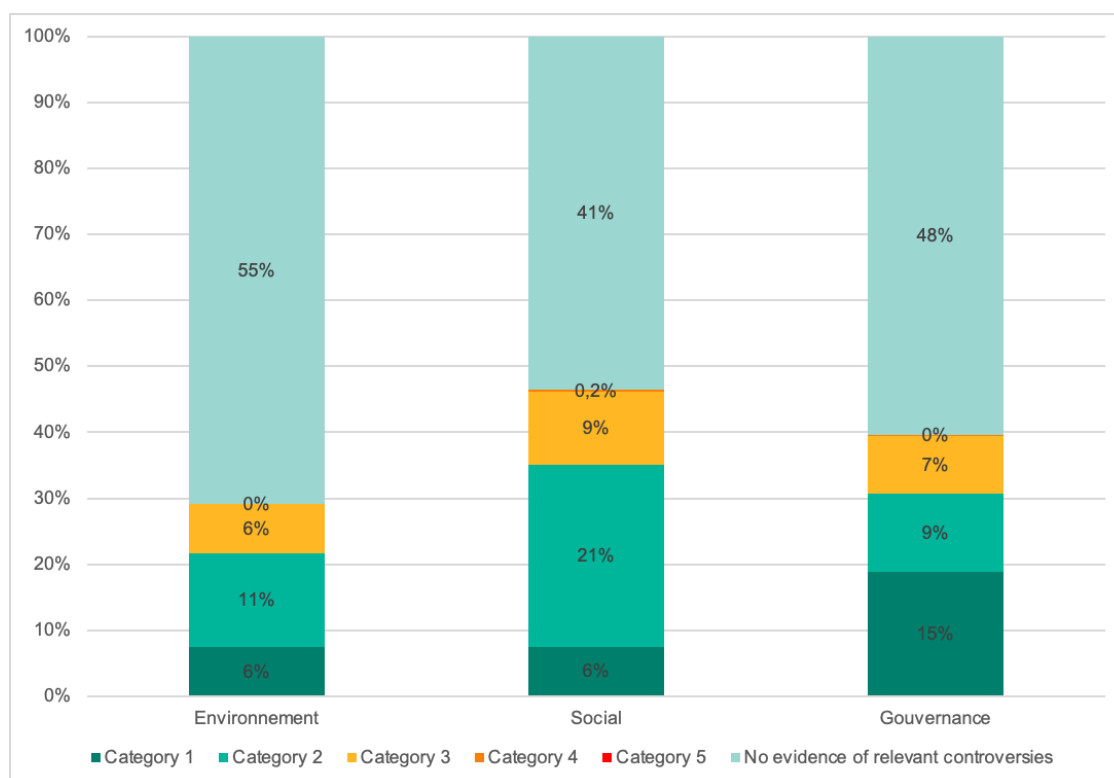


Le graphique suivant illustre le détail de la gravité des controverses au sein de chaque pilier E, S et G.

Le critère « Environnement » ne présente aucune controverse pour 55%. Les controverses faibles et modérées sont ensuite majoritaires (17%) et les controverses importantes ne représentent que 6%.

Le critère « Social » n'est impacté par aucune controverse à 41%. Les controverses faibles et modérées sont ensuite majoritaires (27%). Les controverses importantes représentent 9%, et les controverses fortes pèsent 0,2%, notamment à cause des incidents clients.

Le critère « Gouvernance », n'est impacté par aucune controverse à 48%. Les controverses faibles et modérées représentent ¼ des controverses. Les controverses importantes représentent 7%.



OBJECTIFS

Fort de ce qui a déjà été entrepris sur ces thèmes extra-financiers, la Mutuelle souhaite à court terme poursuivre sur la voie d'une intégration des critères ESG plus systématique, et plus en amont de la sélection des supports de placement.

Cette intégration va se poursuivre sur l'exercice 2021-2022 en consolidant les 2 étapes suivantes :

FAMILIARISATION des différents membres du Conseil d'Administration et du Comité des Placements avec les sujets extra financiers dans les placements :

- Mise en place de formations dédiées aux différents interlocuteurs afin de les accompagner vers la maîtrise du sujet : vocabulaire, fonctionnement et méthodologies.
- Appropriation des outils de suivi ISR ou ESG mis à disposition par Ofi et Egamo dans la gestion des mandats lors des présentations de gestion. Cette appropriation passera dès 2022 par la mise en place de comités ESG lors desquels les sociétés de gestion présenteront leurs méthodologies et l'évolution des différentes variables.
- Utilisation du rating global du portefeuille fourni par Sustainalytics ESG Research pour challenger les sociétés de gestion et quantifier la progression d'un exercice sur l'autre.

FORMALISATION GRADUELLE d'une politique ESG globale et construite intégrée dans la politique de placements.

La Mutuelle a concrétisé son approche ESG en intégrant cette notion dans sa politique d'investissement en 2020. La Mutuelle réfléchit désormais à structurer son approche ESG dans la sélection de ses partenaires :

- Les partenaires actuels de la Mutuelle seront interrogés et sollicités sur leur démarche ESG. Le but étant de formaliser des objectifs mesurables en termes de notation globale du portefeuille, de répartition en fonction de la qualité des émetteurs et l'exclusion de certains secteurs.
- Intégrer des critères ISR/ESG formels dans les cahiers des charges des appels d'offres visant à sélectionner un nouveau prestataire. Ces critères devront permettre d'évaluer à la fois ce qui est fait au niveau de la société de gestion mais également dans l'analyse des émetteurs / produits proposés dans la gestion.
- Concernant les nouveaux projets, la Mutuelle favorisera les projets de financement de l'économie réelle mettant en avant à minima un aspect ESG. Les critères environnementaux et sociaux, dans la continuité de ce qui est entrepris au niveau de la Mutuelle seront ainsi favorisés.